

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2024-082

Nos réf : SR/HG

**Le Maire de la Commune de Bavans,****Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu le Code de la Voirie Routière,****Vu le Code de la Route, article R.411-26,****Vu le Code Pénal, article R. 610-5,****Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents le modifiant et le complétant,****Considérant que pour des raisons de sécurité du public, il est nécessaire de réglementer la circulation et l'accès aux différents parkings de la salle des fêtes.****ARRETONS**

**Article 1 :** L'association « La Randonnée Bavanaise » organise la « 26<sup>e</sup> Marche Populaire » qui se déroulera les samedi 19 octobre 2023 et dimanche 20 octobre 2024 sur la place des fêtes de Bavans 25550.

**Article 2 :** Le parking de la salle des fêtes sera régulé et la gestion sera assurée par la Randonnée Bavanaise. Par ailleurs, le stationnement sur le site sera interdit dans le périmètre du Boulodrome et aux abords de la salle des fêtes à compter du jeudi 17 octobre 2024 à partir de 19 h00 jusqu'au lundi 21 octobre 2024 à 9 h00, sauf services et personnes autorisées (Marché, membres de l'association « la Randonnée Bavanaise » et services).

**Article 3 :** Les ateliers municipaux baliseront la zone de manifestation à l'aide de panneaux annonceurs de stationnement interdit. Des barrières de type Vauban interdiront l'accès au parking et seront mises en place par les ateliers municipaux. Le nettoyage de la voie publique sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Le maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des ateliers sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 02 octobre 2024

Madame la Maire  
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 02 octobre 2024  
Publié sur site internet le : 02 octobre 2024Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS  
Tél. 03 81 96 26 21E-mail : [mairie.bavans@bavans.fr](mailto:mairie.bavans@bavans.fr) – site internet : [www.bavans.fr](http://www.bavans.fr)